



Évaluation des écoles doctorales

ÉCOLE DOCTORALE N° 612  
Humanités

Université de Poitiers

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
VAGUE B

Rapport publié le 14/02/2022



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Sabine Luciani, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## Membres du comité d'experts

**Présidente :** Mme Sabine Luciani, Aix-Marseille Université

**Expert(e)s :** Mme Sylvie Célérier, Université de Lille  
M. Yohann Deguin, Université de Rouen Normandie  
M. Daniel Serra, Université de Montpellier  
Mme Pascale Steichen, Université Côte d'Azur

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Gilles Jacoud

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN FÉVRIER 2021 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN OCTOBRE 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

### Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale (ED) n°612 *Humanités*, est issue de l'ED 525 *Lettres, pensée, arts et histoire*, qui associait initialement les universités de Poitiers, de Limoges et de La Rochelle au sein de l'Université confédérale Léonard de Vinci (ComUE LdV). Depuis le départ de l'Université de la Rochelle en 2017, l'ED 612, pour laquelle sont co-accréditées l'Université de Poitiers, l'Université de Limoges et la ComUE LdV, se déploie sur les sites de Poitiers et de Limoges. Elle évolue dans un environnement institutionnel tricéphale puisqu'elle est conjointement en relation avec les collèges doctoraux des deux sites et avec le conseil pour la formation doctorale (CFD), qui coordonne la politique doctorale, au niveau de la ComUE. L'Université de Limoges ne sera plus rattachée à la ComUE LdV lors du futur contrat, réduisant le périmètre géographique de l'ED 612 à Poitiers. Suite à la dissolution programmée de la ComUE, le projet de l'ED porté par l'Université de Poitiers a confié au collège des écoles doctorales (CED), la mission de coordonner la formation doctorale du site. Dans ce contexte évolutif, l'ED 612 soumet une demande de renouvellement avec modification de son périmètre en présentant un projet qui s'inscrit dans la continuité en termes de positionnement, de fonctionnement et de suivi des doctorants. Dans cette perspective, le dossier évalué par le comité porte principalement sur le site de Poitiers, même si quelques informations relatives au site de Limoges figurent également dans le bilan.

Bien que la répartition des 270 doctorants entre les sites soit inégale (188 inscrits à Poitiers en 2019/2020 et 82 à Limoges), la réduction du périmètre entraînera une diminution de 30 % des effectifs. Sur le site de Poitiers, malgré un tassement du nombre de primo-entrants (47 en 2016, et 37 en 2019), l'effectif, d'environ 185 doctorants, est stable, alors que le potentiel d'encadrement, de 65 habilités à diriger des recherches (HDR) en 2019, a augmenté durant la durée du contrat (58 HDR en 2016). L'ED 612 est adossée à neuf unités de recherches (UR), six d'entre elles, dont les deux unités mixtes de recherche (UMR), étant rattachées à l'Université de Poitiers, et l'une d'elles relevant des deux sites :

- Centre d'études supérieures de civilisation (CESCM, UMR 7302, 40 doctorants, 10 HDR) ;
- Centre de recherches latino-américaines – Archivos (CRLA, UMR 8132, cinq doctorants, deux HDR) ;
- Métaphysique allemande et philosophie pratique (MAPP, équipe d'accueil (EA) 2626, 27 doctorants, quatre HDR) ;
- Hellénisation et romanisation dans le monde antique, identités et phénomènes interculturels (HERMA, EA 3811, 18 doctorants, 5 HDR) ;
- Mémoires, identités, marginalités dans le monde occidental contemporain (MIMMOC, EA 3812, 12 doctorants, six HDR) ;
- Formes et représentations en linguistique, littérature et dans les arts de l'Image et de la scène (FORELLIS, EA 3816, 37 doctorants, 26 HDR) ;
- Centre de recherches interdisciplinaires en histoire, histoire de l'art et musicologie (CRIHAM, EA 4270, 49 doctorants, 18 HDR, UR bi-site).

Les deux UR exclusivement implantées à Limoges, à savoir *Espaces humains et interactions culturelles* (EA 1087 ; 23 HDR) et *Francophonie, éducation, diversité* (EA 6311 ; six HDR), sont appelées à quitter l'ED pour le prochain contrat. En dépit de cette évolution, le périmètre thématique, qui relève des sciences humaines et sociales (SHS), demeurera globalement inchangé à ceci près que les sciences de l'éducation ne seront plus représentées. L'ED continuera à couvrir un large spectre disciplinaire incluant les domaines SHS deux (anthropologie et ethnologie), SHS cinq (langues/littératures anciennes et françaises ; littératures comparées ; littératures et langues étrangères, civilisations, cultures et langues régionales ; arts ; philosophie, sciences des religions, théologie) et SHS6 (histoire ; histoire de l'art ; archéologie).

Intégrée au pôle sciences humaines, économiques et sociales (SHES) du site poitevin, l'ED 612 prévoit de maintenir son étroite collaboration avec l'ED 611 (*Sciences du langage, psychologie, cognition, éducation*) et l'ED 613 (*Sciences de la société, territoires, sciences économiques et de gestion*), qui sont appelées à fusionner pour former l'ED *Humains en société*. Dans ce nouveau cadre bipartite, se poursuivra la mutualisation fonctionnelle des moyens et des pratiques, déjà mise en œuvre dans le précédent contrat.

# Synthèse de l'évaluation

## Appréciation par critère

### Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Conformément aux deux sites d'implantation de l'ED, la direction est depuis 2017 partagée entre un directeur (site de Poitiers) et un directeur-adjoint (site de Limoges). Elle est assistée d'un conseil de 22 membres, commun aux deux sites, dont la constitution est conforme à l'arrêté de mai 2016. Les directeurs d'UR y siègent et le rapport souligne la participation active et régulière des représentants des doctorants, au nombre de quatre titulaires (deux pour Poitiers, deux pour Limoges) et deux suppléants. La composition et les attributions du conseil sont précisées dans le règlement intérieur, appelé règlement des études, qui est accessible sur le site de l'ED. Le conseil se réunit trois fois par an en formation plénière, avec des ordres du jour récurrents et plutôt orientés vers les affaires courantes. Les réunions donnent lieu à la rédaction de comptes rendus qui sont diffusés mais non accessibles sur le site. Une grande partie des affaires courantes est traitée en concertation entre les trois ED du pôle SHES (recrutement des doctorants, gestion des dérogations, définition de l'offre de formation, etc.). Dans cette logique de mutualisation, la gestion opérationnelle n'est pas assurée par un bureau propre à l'ED, mais par des réunions régulières associant les directions et les deux assistantes administratives qui, sur le site de Poitiers, assument collectivement la charge administrative des ED 611, 612 et 613.

L'ED 612 est hébergée à la Maison des sciences de l'homme et de la société, qui met à sa disposition des locaux lui permettant d'accomplir ses missions administratives et fournit aux doctorants des postes de travail informatisés en accès libre. Le dossier ne comporte aucune précision sur les moyens financiers dont dispose l'ED, que ce soit sur le montant et l'évolution du budget annuel, sur la ventilation entre budget récurrent et ressources obtenues par des appels d'offres, ou sur la répartition entre les postes de dépenses. Interrogée à ce sujet, la direction de l'ED a indiqué que sa dotation annuelle s'élevait à 8 500 euros et était entièrement dévolue au soutien à la mobilité des doctorants, pour la participation à des congrès. Le budget n'est pas directement géré par l'ED et ne permet pas le développement d'actions spécifiques (formation ou animations). Ce budget trop restreint constitue un frein aux initiatives de la direction et un obstacle à sa visibilité ; il ne permet pas de favoriser l'émergence d'une politique scientifique en adéquation avec le périmètre disciplinaire de l'ED.

La communication est assurée par un site Web clair et fonctionnel, hébergé par le site de la ComUE LdV, qu'il faudra actualiser pour la prochaine accréditation, et par des listes de diffusion qui peuvent être utilisées par les représentants des doctorants. Les doctorants ont pris l'initiative de créer un site Internet *Doctorants Humanités* et un groupe sur WhatsApp. La fluidité de la communication interne a été confirmée lors de l'entretien en visioconférence avec les doctorants et les docteurs de l'ED. Les dix interlocuteurs présents ont insisté sur la bonne circulation de l'information, sur la disponibilité et la réactivité du secrétariat et de la direction.

L'absence de financement dédié est majoritaire au sein de l'ED (75 % des doctorants à Poitiers) et l'obtention d'un financement n'est pas obligatoire pour l'inscription en doctorat. En 2019, seuls 42 doctorants Poitevins sur 188 (22 %) disposaient d'un financement dédié, 88 étaient salariés, 56 s'autofinanciaient (dont deux par un prêt étudiant) et deux n'avaient pas précisé leur situation.

Le faible taux de financement est accentué par une diminution récente du nombre des contrats doctoraux d'établissement et régionaux (26 en 2018 et 17 en 2019), qui n'a pas été compensée par une diversification des sources de financement. Compte tenu du faible nombre de contrats alloués au pôle SHES (trois contrats d'établissement et six cofinancements université/région pour l'Université de Poitiers), la procédure de sélection des doctorants contractuels, qui est commune aux trois ED du pôle SHES, s'apparente à une gestion collective de la pénurie.

À titre indicatif, pour l'année 2019/2020, l'ED 612 a obtenu trois contrats doctoraux. La première étape consiste en une répartition des contrats entre les UR du pôle SHES, qui publient un appel à candidatures sur des thématiques prioritaires définies. Les candidats présélectionnés par les UR sont ensuite auditionnés par une commission *ad hoc* constituée des directeurs d'UR et du directeur des ED du pôle SHES. Le classement issu des auditions des candidats est adressé à la gouvernance de l'Université. L'ED peine à jouer son rôle dans la sélection des candidats aux contrats doctoraux. D'une part, il ne lui a pas été possible d'organiser un concours commun aux deux sites, ce qui aurait favorisé l'équité du recrutement ; d'autre part, la répartition des contrats étant préalablement actée, l'audition des candidats n'entraîne aucune décision de l'ED mais la validation d'une sélection décidée en amont par les UR.

Les doctorants contractuels peuvent candidater à une mission d'enseignement à partir de la deuxième année d'inscription, l'attribution étant effectuée par une commission propre à chaque université. Pour les thèses sans financement dédié, la procédure de recrutement est également commune aux ED du pôle SHES. Le dossier de candidature est composé du projet de recherche, du diplôme de master, d'une lettre de soutien de la direction de thèse pressentie et d'un courrier de la direction de l'UR attestant la faisabilité du projet. La mention Bien ou Très bien au master est une condition requise pour l'inscription. Seules les candidatures ne satisfaisant pas à ce critère sont examinées par le conseil de l'ED, qui peut exceptionnellement accorder une dérogation pour l'inscription. Interrogée à ce sujet, la direction a précisé qu'une seule dérogation avait été accordée pendant la durée du contrat. Compte tenu du profil de ses doctorants, l'ED gagnerait à généraliser ce dispositif à toutes les candidatures de primo-entrants. L'examen collégial des dossiers favoriserait une plus grande vigilance concernant les parcours des candidats, l'adéquation entre leur profil et leur projet, la pertinence de l'encadrement et les conditions de faisabilité de la thèse.

Une charte des thèses, commune aux ED de la ComUE LdV, est signée à l'inscription. Disponible sur le site du collège doctoral, elle définit les droits et les devoirs des quatre parties en présence : le directeur de l'ED, le doctorant, le directeur de thèse et le directeur de l'UR. Les primo-entrants sont accueillis lors des journées de rentrée, mutualisées au niveau des collèges doctoraux de site. À cette occasion, des informations concernant la politique doctorale sont communiquées, notamment sur le fonctionnement de l'ED, les formations, les relations internationales et l'insertion professionnelle. Si la mutualisation est un levier efficace pour la présentation globale de la politique doctorale de l'Université, l'organisation des journées devrait ménager une place prépondérante à l'accueil propre à chaque ED, afin de permettre aux doctorants de mieux s'identifier à leur ED et de rencontrer les interlocuteurs institutionnels et leurs représentants.

Par l'intermédiaire de ses UR, l'ED a été sollicitée par divers établissements pour établir des conventions permettant le co-encadrement des doctorants, notamment l'Institut catholique de Paris, l'École du Louvre, et l'École supérieure de l'image. L'ED gagnerait à valoriser davantage ces partenariats, sur lesquels elle pourrait s'appuyer pour développer son offre de formation disciplinaire. En termes d'ouverture internationale, l'ED encourage les cotutelles et aide à leur mise en place. En 2019, sur 188 doctorants, 27 étaient inscrits en cotutelle (14 %) ; 12 co-tutelles concernent des universités européennes, 6 des universités latino-américaines, et 5 des universités africaines. À Poitiers, les doctorants internationaux représentent 37 % de l'effectif, mais 17,5 % seulement des primo-entrants de 2019 étaient titulaires d'un diplôme étranger. Les doctorants bénéficient d'aides à la mobilité provenant de différentes sources : UR, ED, auxquels s'ajoutent pour Poitiers la Fondation Poitiers Université (FPU) et le Groupe de soutien international (GSI). Pour sa part, l'ED contribue à la mobilité des doctorants et à l'obtention du label de doctorat européen. Elle gère l'ensemble des demandes de financement, qu'elle oriente selon leur nature (mobilité de longue ou de courte durée) vers les différents financeurs ; elle alloue également des compléments (entre 250 et 500 euros, dont une quinzaine de doctorants bénéficie annuellement pour participer à des congrès).

L'ED 612 évolue dans un environnement institutionnel complexe, impliquant à la fois le CFD de la ComUE LdV et les deux collèges doctoraux de site, au sein desquels siègent sa direction et sa direction-adjointe. Le CED de Poitiers, dont les réunions sont régulières, joue un rôle déterminant dans le fonctionnement des ED : il attribue les budgets, coordonne et répartit les contrats doctoraux d'établissement par pôle, soutient la mobilité internationale, pilote les actions communes, telles les formations à l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique, les formations professionnalisantes, la rentrée solennelle et la cérémonie de remise des diplômes, qui sont cofinancées par les UR et les ED. De son côté, le CFD de la ComUE pilote les formations à la pédagogie universitaire « Initiation à l'enseignement supérieur », et finance les formations thématiques réunissant les doctorants sur les deux sites de l'ED, notamment les journées thématiques, assorties d'une publication (collection « Constellations » aux Presses universitaires de Limoges). L'ED 612 est parfaitement intégrée au sein de ces instances avec lesquelles elle entretient des liens réguliers et fructueux.

### **Encadrement et formation des doctorants**

En 2019, sur un total de 270 doctorants (dont 188 à Poitiers), on compte 97 HDR (dont 65 à Poitiers), correspondant à un nombre moyen de 2,9 doctorants par HDR à Poitiers. Le potentiel d'encadrement est en légère augmentation sur la durée du contrat : il est passé de 58 HDR en 2016 à 65 en 2019. Pourtant, la charge d'encadrement est concentrée sur 44 HDR de sorte que le taux d'encadrement réel moyen, qui dépasse 4 doctorants par HDR, est sensiblement plus élevé. Tout en tenant compte des spécificités disciplinaires, l'ED devrait limiter les disparités et veiller à une meilleure répartition des doctorants entre les encadrants. Le nombre maximum de doctorants par encadrant est fixé à 10, les codirections comptant pour 50 %. Compte tenu du potentiel d'encadrement de l'ED, cette limite, qui est nettement supérieure au maximum de sept, constaté par encadrant, est trop élevée. Elle nuit à la fois à la qualité de l'encadrement et à une répartition équilibrée des doctorants entre les encadrants.

Les codirections par des non HDR sont autorisées mais limitées à trois simultanément et à cinq sur l'ensemble de la carrière tant que l'HDR n'est pas soutenue. Pour codiriger une thèse, un enseignant-chercheur non HDR doit solliciter auprès de l'ED une autorisation de codirection de thèse (ACT), dont la procédure n'est pas explicitée. L'autorisation d'inscription validée par la commission Recherche du conseil académique, comme le prévoit l'arrêté du 25 mai 2016, n'est pas exigée. L'ED espère ainsi inciter les maîtres de conférences à soutenir l'HDR et augmenter son potentiel d'encadrement. Une formation à l'encadrement doctoral est proposée par le CFD depuis 2019. Elle n'est pas obligatoire mais les nouveaux enseignants-chercheurs ainsi que les encadrants non-HDR bénéficiant d'une dérogation sont invités à la suivre.

Le suivi des doctorants est formalisé au niveau de la ComUE par une charte des thèses et une convention de formation, signées à l'inscription. Il serait judicieux d'ajouter au dispositif de suivi un entretien individuel avec la direction de l'ED pour les primo-entrants afin de personnaliser le suivi. Le statut des doctorants est pris en compte dans l'examen des demandes de réinscription dérogatoires (de la quatrième à la septième année) qui sont soumises au conseil de l'ED. Un comité de suivi individuel (CSI), prévu dans le règlement des études, a été mis en place pour les réinscriptions en troisième année. Il est composé de deux enseignants-chercheurs au moins. À Poitiers, les CSI sont coordonnés par les UR mais l'ED préconise la présence d'un membre extérieur à l'UR et d'un spécialiste du sujet. Le CSI consiste en un entretien individuel, qui donne lieu à un rapport rédigé à partir d'une grille commune, signé par les parties prenantes, y compris la direction de thèse, et adressé à l'ED. Le dispositif est globalement conforme à l'arrêté de mai 2016, sauf en ce qui concerne la récurrence. En effet, l'ED n'impose qu'une seule réunion du CSI, en fin de deuxième année, alors que celui-ci doit obligatoirement se réunir chaque année à partir de la troisième inscription. Interrogés à ce sujet, les doctorants ont eux-mêmes émis le souhait de voir leur CSI réuni chaque année. D'autre part, ils ont souligné une grande diversité des pratiques selon les UR et déploré la faible part accordée aux questions scientifiques dans les entretiens. La nécessaire mise en conformité des CSI devra donc s'accompagner d'une meilleure prise en compte des attentes des doctorants dans ce domaine. En cas de difficultés, un entretien de médiation, prévu dans la charte des thèses, est organisé avec la direction de l'ED, le doctorant et la direction de la thèse et, le cas échéant, un représentant des doctorants. En revanche, en cas de refus de réinscription, le règlement ne prévoit pas de donner au doctorant la possibilité de demander un second avis auprès de la commission Recherche de l'établissement. Sur ce point également, l'ED devra se mettre en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 (art. 11 al. 4).

La politique de formation est définie au niveau du pôle SHES pour l'Université de Poitiers. Les doctorants doivent obligatoirement suivre au moins 90 heures de formation, dont 15 heures minimum par catégorie et 45 heures minimum parmi les formations proposées par le site. L'offre de formation, qui est présentée à tous les primo-entrants lors de la journée d'accueil, est également disponible sur les sites Web. Elle se divise en trois catégories : 1) les modules de spécialités proposés par l'ED en collaboration avec les UR, 2) les formations professionnalisantes prises en charge par les collèges doctoraux de site, 3) les modules thématiques, mutualisés entre les ED du pôle SHES. La formation *Éthique de la recherche et intégrité scientifique* organisée par le CFD est obligatoire. Tous les modules sont évalués à l'issue de chaque année universitaire pour décider du contenu de l'offre de formation de l'année suivante et la faire évoluer en fonction des besoins des doctorants. Ceux-ci peuvent également demander la validation de formations extérieures ou bénéficier de dérogations en fonction de leur statut. Dans cette perspective, les informations relatives au dispositif de validation et la grille d'équivalence sont disponibles sur le site de l'ED. Les ED du pôle SHES organisent des journées thématiques annuelles, qui réunissent, pour un stage résidentiel de deux jours financés par le CFD de la ComUE, les doctorants de Poitiers et de Limoges autour de sujets fédérateurs, comme *Construire et déconstruire*, à Poitiers, en 2018, ou *Rencontres*, à Limoges en 2019. Les *Séminaires du mercredi* sont co-organisés par les trois ED et placés sous la responsabilité successive des directions d'ED (15 séances par an). Les doctorants y sont initiés à la présentation de leur travail de thèse en comité restreint et devant un public de non-spécialistes (entre 10 et 15 doctorants issus d'UR différentes). L'ED 612 a également mis en place une université d'hiver consacrée aux « humanités numériques ». Les doctorants, regrettent le caractère restreint du catalogue des formations scientifiques et spécialisées, dont les formations transversales ne sont pas suffisamment adaptées aux attentes des jeunes chercheurs en SHS. Cependant, les journées thématiques, dont l'organisation est confiée aux doctorants, sont plébiscitées. Le doctorant a la possibilité de compléter et d'actualiser un portfolio, qui liste toutes ses activités (enseignement, diffusion scientifique, etc.), ses heures de formation ainsi que les éléments permettant de valoriser les compétences qu'il a développées. Une formation au portfolio est proposée par le CFD. De nombreuses animations (journée d'accueil des primo-inscrits, cérémonie de remise de diplôme, participation au concours « ma thèse en 180 secondes », prix de thèse par secteur) sont mutualisées au niveau des collèges doctoraux de site ou du CFD. De son côté, l'ED 612 apporte un soutien financier et logistique aux colloques organisés par ses doctorants et a instauré un prix de thèse ouvert aux docteurs des deux sites.

Pour pouvoir soutenir sa thèse, le doctorant doit avoir validé 90 heures de formation, dont la formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique. Les manuscrits sont systématiquement soumis à un logiciel anti-plagiat. À Poitiers, on compte une vingtaine de soutenances par an.

La durée moyenne des thèses est de 5 ans, 71 % des thèses étant soutenues en moins de 52 mois. Compte tenu du faible taux de financement de l'ED, ces résultats sont assez satisfaisants pour le domaine des SHS. En revanche, le nombre d'abandons de thèse est assez élevé : entre 2016 et 2020, 51 doctorants ont abandonné leur thèse. Le nombre est non négligeable par rapport au flux annuel des entrants. À titre indicatif, en 2019, 37 doctorants se sont inscrits en première année et 13 ont abandonné leur thèse. De plus, le nombre des abandons est en augmentation durant le contrat (de 11 à 16) alors que le nombre de primo-inscriptions s'est réduit. À cet égard, il faut noter que le taux d'abandon de 8,5 % indiqué dans le bilan de l'ED n'est pas significatif puisque le nombre d'abandons par année y est rapporté à l'effectif global des doctorants alors qu'il conviendrait de suivre le devenir des doctorants cohorte par cohorte. Ce phénomène constitue un point de vigilance pour l'ED, et il est regrettable que le profil des doctorants ayant arrêté leur thèse (statut, année de thèse, motifs) n'ait fait l'objet d'aucune analyse dans le bilan. Il est indispensable que l'ED prenne davantage en compte cette problématique et analyse les causes des abandons et le statut des doctorants concernés de manière à envisager des pistes de remédiation. Une attention accrue devrait également être portée aux conditions de faisabilité de la thèse au moment de l'inscription.

### Suivi du parcours professionnel des docteurs

Les informations sur les débouchés offerts aux docteurs de SHS sont communiquées lors des réunions de rentrée ainsi que dans les modules sur l'après-thèse qui sont proposés par les collèges doctoraux de site dans le cadre des formations professionnalisantes. Par ailleurs, les journées thématiques annuelles des ED du pôle SHES accueillent des chercheurs confirmés témoignant de leur expérience. Les données de la poursuite de carrière sont tenues à la disposition des doctorants qui en font la demande au secrétariat de l'ED. Ces informations devraient être plus largement communiquées aux étudiants de master, aux UR, aux membres du conseil et publiées sur le site de l'ED.

La valorisation du doctorat passe principalement par les animations mentionnées ci-dessus, comme les différents prix de thèse et la cérémonie de remise des diplômes de doctorat, qui est organisée à tour de rôle par les différents pôles. Sur les deux sites, des enquêtes annuelles sont menées par les universités à trois ans pour le suivi de carrière des docteurs, l'ED n'ayant pas les moyens humains suffisants pour s'en charger. Les enquêtes de suivi sont menées par l'Observatoire de la réussite et de la vie étudiante (OREVE). Le dossier souligne les difficultés habituelles pour inciter les docteurs à répondre aux enquêtes mais donne très peu d'informations sur le dispositif mis en place. Quoi qu'il en soit, les taux de réponse restent faibles, ne permettant pas une analyse fiable des résultats. Ne connaissant pas le nombre total de soutenances en 2019, on ne peut apprécier la part des 15 répondants à l'enquête. En dépit d'importantes divergences entre le bilan et les annexes du rapport, les données communiquées montrent que la majorité des docteurs de l'ED sont enseignants (soit dans le secondaire, soit en tant qu'attachés temporaires d'enseignement et de recherche - ATER) ou en contrat post-doc. Mais ces éléments sont trop lacunaires pour être exploités de manière à faire évoluer l'offre de formation. De ce point de vue, on ne peut qu'encourager l'ED à faire valoir la spécificité des SHS dans l'offre de formation sur l'après-thèse qui gagnerait à être déclinée par secteur.

### Autoévaluation et projet

Même si le dossier donne très peu d'informations concrètes sur le dispositif d'autoévaluation mis en œuvre, celle-ci a été menée avec lucidité et sincérité. La principale modification prévue dans le projet consiste dans la restriction du périmètre au site de Poitiers. Le périmètre thématique de l'ED demeurera identique à ceci près que, suite au départ de l'unité Éducation et diversité en espaces francophones, les sciences de l'éducation ne seront plus représentées dans l'ED 612. Après le départ des deux UR rattachées au site de Limoges, l'ED 612 sera adossée à 5 UR (CRIHAM, FORELLIS B, HERMA, MAPP, MIMMOC) et 2 UMR (CESCM, CRLA). Avec la nouvelle ED *Humains en société*, issue de la fusion des ED 611 et 613, elle constituera le pôle SHES de Poitiers, au sein duquel se poursuivra la mutualisation de la gestion administrative, des moyens, des formations et des animations.

La restriction au périmètre poitevin se traduira par une évolution dans la gouvernance de l'ED, qui sera assurée par une direction unique. Par ailleurs, le projet prévoit une modification dans la composition du conseil de l'ED, qui sera de 15 membres, dont sept représentants des UR, un représentant des personnels et deux représentants des doctorants. Il est à noter que la composition envisagée pour le prochain conseil n'est pas conforme à l'arrêté de mai 2016, qui prévoit au moins deux représentants des personnels et 20 % de doctorants. Pour le reste, le projet ne prévoit pas de modification majeure dans le fonctionnement de l'ED, notamment en ce qui concerne les collaborations ou le positionnement au sein des instances poitevines. Quelques innovations sont envisagées, dont la mise en œuvre gagnerait à être précisée : augmentation des effectifs, accroissement de l'attractivité internationale, diversification des financements, développement des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) sont des objectifs fort louables, mais le dossier donne peu de pistes sur les

moyens mis en œuvre pour les atteindre. De même, il est prévu de dispenser des informations sur les débouchés spécifiques au domaine des SHS et de confier l'organisation de journées sur l'après-thèse aux associations de doctorants.

## Appréciation globale

Bien insérée dans son environnement institutionnel, l'ED 612 fonctionne globalement de manière satisfaisante. Cependant, en dépit des efforts accomplis par la direction pour favoriser les échanges entre les doctorants de Poitiers et de Limoges, la prévalence des politiques de site sur l'harmonisation du calendrier de recrutement, des financements et des formations n'a pas permis à l'ED de créer une véritable synergie entre ses deux pôles géographiques. Cette situation explique en partie qu'elle peine à affirmer son identité et ses spécificités dans un contexte en constante transformation depuis 2017. Les divergences de fonctionnement entre les sites de Poitiers et de Limoges laissent augurer que la restriction du périmètre de l'ED ne suscitera pas de difficulté particulière. Cette restriction ne devrait pas non plus affecter son fonctionnement de manière significative : l'écosystème demeurera inchangé dans la mesure où de multiples actions étaient déjà menées collectivement à Poitiers.

L'articulation avec les autres ED du pôle SHES est efficace et fructueuse : la mutualisation des moyens, des procédures et des actions, qui est appelée à se poursuivre dans le projet, est un atout pour la visibilité et le rayonnement des études doctorales en SHS sur le site. Cette synergie permet à l'ED d'accomplir avec dynamisme et efficacité ses missions d'accueil, de formation et d'animation, en lien étroit avec le CED, appelé à remplacer le CFD de la ComUE LdV. La gouvernance de l'ED est adaptée au contexte et les évolutions prévues, sous réserve d'une mise en conformité avec l'arrêté de mai 2016, contribueront à améliorer son fonctionnement et sa cohérence. Malgré un très faible taux de financements dédiés, la durée des thèses est raisonnable pour les disciplines concernées, grâce à un suivi attentif. L'implication de la direction, des UR et du collège doctoral ainsi que la richesse et la diversité des animations proposées aux doctorants constituent des atouts qui pourront être valorisés dans le projet.

En revanche, sont à signaler quelques points de vigilance, qui du reste ne sont pas uniquement du ressort de l'ED. Compte tenu de la faiblesse de sa dotation récurrente, l'ED ne peut disposer d'un levier suffisant pour mener sa politique scientifique et élaborer un plan de formation spécifique. De plus, l'augmentation des abandons de thèse appelle une réflexion collective, notamment pour ce qui concerne la politique de recrutement, l'accompagnement des doctorants sans financement et l'organisation annuelle des CSI. Par ailleurs, le suivi de carrière des docteurs n'est pas assuré de façon satisfaisante et les données existantes ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'élaboration de la politique scientifique et du plan de formation.

### Points forts

- L'implication et la réactivité du secrétariat et de l'équipe de direction.
- L'efficacité de la communication envers les doctorants.
- La solidité et la cohérence de l'adossement scientifique, conforté par la présence de deux UMR.
- Une très bonne synergie au sein du pôle SHES.
- La richesse de la programmation en termes d'animations et de valorisation du doctorat (prix de thèse, cérémonie de remise des diplômes, journées thématiques).
- La bonne structuration et la lisibilité de l'offre de formation.

### Points faibles

- La non-conformité de l'organisation des CSI et de la composition du futur conseil par rapport à l'arrêté de 2016.
- L'instabilité et la complexité du contexte institutionnel.
- L'absence de budget propre et l'insuffisance de la dotation, qui nuisent à l'autonomie financière de l'ED.
- La faiblesse du nombre de financements dédiés.
- La prise en compte insuffisante des abandons de thèse et l'absence d'analyse du phénomène.
- De sérieuses lacunes dans le suivi de la poursuite de carrière des docteurs.

## Recommandations

### À l'attention de l'école doctorale

- L'ED devrait se mettre en conformité avec l'arrêté de mai 2016 en veillant à l'organisation annuelle des CSI, en revoyant la composition de son futur conseil et en prévoyant la possibilité de solliciter un second avis auprès de la commission Recherche de l'établissement en cas de refus de réinscription.
- Elle est invitée à mettre en œuvre son projet, en veillant à en concrétiser les objectifs, notamment pour l'internationalisation, la diversification des financements et la préparation à l'après-thèse.
- Dans cette perspective, l'ED pourrait étoffer son offre de formation disciplinaire, qui reste quantitativement assez limitée, mettre en place des séminaires scientifiques en collaboration avec les UR et les établissements partenaires et proposer des modules de préparation à l'après-thèse spécifiques aux SHS, animés par des *alumni* et/ou des acteurs du monde socio-économique.
- Elle pourrait profiter de la restructuration pour améliorer sa cohérence et sa visibilité en proposant davantage d'animations.
- Enfin, l'ED 612 est confrontée à un nombre important d'abandons, liés au profil de ses doctorants et à son faible taux de financements dédiés. Cette question mérite une vigilance accrue et appelle une analyse précise des différentes situations afin d'en favoriser la prévention.

### À l'attention de l'établissement

- Après les efforts consentis pour constituer et faire fonctionner de façon efficace une ED bi-site, les acteurs de la formation doctorale sont désormais invités à envisager le projet de l'ED 612 au sein de la seule Université de Poitiers. Il faut espérer que la réduction du périmètre géographique, qui devrait simplifier le fonctionnement, aura un effet facilitateur sur la gouvernance de l'ED. Quoi qu'il en soit, cette dernière est en droit d'aspirer à un environnement institutionnel stable et sécurisant pour pouvoir mener à bien son projet à long terme. Dans cette perspective, il est recommandé à l'établissement de renforcer le rôle fédérateur du CED pour poursuivre l'harmonisation des pratiques, améliorer les outils de suivi, fournir les indicateurs nécessaires au pilotage de l'ED et tisser un réseau de partenariats régionaux.
- Le budget annuel alloué à l'ED est trop faible au regard de ses effectifs et nuit à son autonomie. Il faudrait lui donner les moyens financiers suffisants pour lui permettre de développer son offre de formations et d'élaborer une politique scientifique en adéquation avec ses spécificités disciplinaires.
- Le nombre de financements dédiés est notoirement insuffisant dans l'ED 612 et plus largement dans le pôle SHES. Il faudrait assurer une dotation annuelle minimale de contrats doctoraux à l'ED afin de réduire les écarts avec les autres secteurs et d'éviter la concurrence entre les deux ED du pôle SHES.
- Enfin, l'ED ne disposant pas de moyens humains suffisants pour mener ses propres enquêtes sur la poursuite de carrière des docteurs, il faudrait dégager au niveau de l'établissement les ressources nécessaires pour assurer un suivi efficace de la poursuite de carrière des docteurs.

## Observations de l'établissement

N°/Réf. : DRInnov 20210921/YG/KH

Poitiers, le 7 décembre 2021

Tel. : 33 (0)5 49 36 63 82

e-mail : recherche@univ-poitiers.fr

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche  
et de l'Enseignement Supérieur  
2, rue Albert Einstein  
75013 Paris

**Objet** : B2022-EV-0861420B-DEF-PED220022378-035546-RT – Ecole Doctorale Humanités.

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir transmis le pré-rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale Humanités, Université de Poitiers.

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du Comité d'Evaluation pour la qualité de leur travail.

Le document n'appelle pas d'observations particulières de ma part.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Yves Gervais

Vice-Président Recherche université de Poitiers

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

